



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Maine-et-Loire

Commune : Angers

Autres communes :

R500

Appellation : Logis Barrault

Monument(s)

Appellation : Logis Barrault

Protection : protection mixte

Arrêté : classement le 29/01/1902

Étendue de la protection : Bâtiments du 15e siècle

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.